

ASSEMBLEE NATIONALE

21 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

AMENDEMENT

N° 213 Rect.

présenté par
M. POIGNANT

ARTICLE 2

Dans la première phrase du premier alinéa du I de cet article, après les mots :

« consommateurs finals, »,

insérer le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.